

FICHE N°3 :

LE TRAVAIL SUR LES PARCS

3 RÈGLES GÉNÉRALES :

RÈGLE A



RÈGLE B

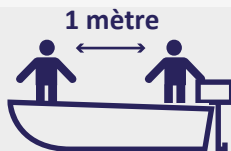


RÈGLE C



RÈGLES SPECIFIQUES AU TRAVAIL SUR LES PARCS :

1



Usage d'une annexe : garder 1 mètre de distance entre les personnes embarquées

2



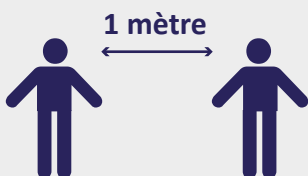
Usage d'un tracteur : être seul dans la cabine et respecter les gestes barrières lors des phases d'attelage et de dételage

3



A bord d'un navire : être seul dans la cabine, ne rien stocker à l'intérieur, prévoir des rangements extérieurs

4



Lors du travail sur les concessions, maintenir 1 mètre entre chaque travailleur

5



Au retour de la marée, nettoyer votre tenue à l'eau savonneuse et rincer